

50

Déposé par M^{me} Banelle secrétaire Association
Seysse Environnement le 1/10/24

Courrier 4 pages + 7 PJ

Association Seysse Environnement

4150 Chemin du Merle

31600 Seysse

Email : vicky.vallier@orange.fr

A Madame le Commissaire Enquêteur

Questions :

- **Zone Cazeneuve** : pourquoi le tracé rouge du périmètre partage une maison en deux ?
- Pourquoi le bâti historique agricole (grange et pigeonnier) ne figure pas sur le plan ?
- Cette modification N°3 va-t-elle impacter la modification N°4 qui va suivre sous peu ?
- Concernant la sécurité des riverains, l'accessibilité de la rue Cazeneuve (3.40 m de large) est un problème en cas d'accident ou d'incendie dans un terrain enclavé. Les propriétaires des parcelles pour le chemin « retour » ne sont pas vendeurs.
- Ce projet de 660 logements de 2022 à 2027 va entraîner une saturation du trafic routier. Les infrastructures routières sont insuffisantes depuis des décennies.
- Problème du possible débordement du Binos et du Touch en cas de crue (Touch altitude 184 m – Altitude Eglise de Seysse 176 m).
- Interdiction de construire des habitations R+2 dans un périmètre de 500 m autour de l'Eglise classée.

- Une étude préalable a-t-elle été instruite pour répondre à cet afflux de population ? (infrastructures routières, écoles, police municipale, installations sportives, médecins, crèches, ehpad, maison de retraite)

- Sur quels critères s'est basé la MRAe pour exonérer la municipalité d'évaluation environnementale, s'agissant de la construction de 660 logements sur 5 ans et de l'artificialisation de 6 hectares ?

Association Seysses environnement

4150 chemin du Merle

31600 Seysses

A l'attention de Madame Zuill, Commissaire Enquêteur

Note concernant les différents projets- 3^{ème} modification du PLU SEYSSES – septembre 2024

- **Zone rue Cazeneuve :**

Implantation de 50 logements R+1 et R+2 et de 20 logements en habitat collectif ou individuel R+1 sur 2ha.

1 parking par logement

- 70 logements x 2,36 habitant par logement = 165 personnes dont environ ¼ d'enfants (42)
- 70 x 1.5 véhicule par logement = 105 véhicules
- 105 véhicules- 70 parkings = reste 35 véhicules sans parking

- Problème de sécurité concernant le choix d'implantation de 50 logements sur un terrain **enclavé**, situé dans cette rue Cazeneuve qui devient une « souricière » aux heures de pointe puisque la circulation est bloquée par un feu tricolore en bout de rue. Cette rue débouche sur l'avenue Marie Curie, subissant elle-même un trafic routier (notamment camions) intense qui est bloqué par un feu tricolore au niveau de la rue Jean Savignol et par un autre feu au niveau du chemin du Gay.(plan)

- Impact sur la population riveraine et alentour, beaucoup ayant fui la métropole toulousaine pour vivre au calme à Seysses, vont se retrouver dans une situation pire qu'auparavant, qui impacte leur cadre de vie (immeuble devant leurs fenêtres, suppression d'espace vert, bruits de voisinage, dévaluation de leurs bien immobilier...). Certes, la loi Climat et Résilience prévoit de densifier les centres villes, mais à quel prix ?

- En cas d'accident dans cette rue Cazeneuve étroite, de **3,40 mètres de large**, et à sens unique, **il n'y a pas d'autre voie d'accès pour les secours, avec impossibilité de doubler un véhicule**. Quid en cas d'incendie puisqu'une largeur de voie de 4 mètres est indispensable pour l'accès d'un camion incendie avec échelle.(photo)

- Le Binos est sujet aux débordements en cas d'intempéries, des inondations se sont déjà produites et le risque est avéré.(photo + article de La dépêche)

- Quel impact écologique sur ce ruisseau et cette zone humide ainsi que sur la diversité de sa faune et de sa flore, avec la construction de 70 logements dont 50 logements sociaux à proximité ? une protection du Binos est-elle prévue (grillage) ?

- Le projet prévoit des habitations R +2 alors la servitude d'utilité publique autour de l'Eglise Saint Roch est de 500 mètres et que la construction de bâtiments de 2 étages est interdite dans cette zone protégée.
- Il est à noter que nous n'avons aucun renseignement concernant la typologie de ces constructions qui, se trouvant dans ce périmètre protégé, doivent s'intégrer dans l'architecture seyssoise.
- Ces 70 nouveaux logements vont constituer un afflux routier supplémentaire rue Cazeneuve et dans Seysses .Lors des travaux de construction, quid de la circulation des poids lourds et de l'impact sur les riverains ?
- Notre association Seysses Environnement s'inquiète à juste titre, tout comme Monsieur le Préfet qui a émis un avis défavorable, de la « préservation et de l'intérêt patrimonial du bâti agricole historique », d'un hangar ainsi que d'un pigeonnier qui se trouvent dans cette zone à construire mais ne figurent nullement sur le plan du PLU.
- Ce terrain de 2 hectares est un poumon vert pour le centre de Seysses. Au lieu de vouloir rentabiliser le moindre mètre carré d'herbe, il serait plus judicieux d'y implanter par exemple une maison de retraite médicalisée municipale, et aménager tout autour potagers et espaces fleuris, nos aînés étant plus respectueux de l'environnement que ces familles néorurales .
Notre patrimoine historique immobilier risque fort de se retrouver tagué et notre Binos souillé et dégradé.

- **Zone Ségla :**

- Implantation de 180 logements dont 80 logements sociaux + 1 résidence intergénérationnelle sur 4 ha. 1 parking par logement
- $180 \text{ logements} \times 2.36 = 425 \text{ personnes}$ dont $\frac{1}{4}$ d'enfant (106)
- $180 \times 1.5 \text{ véhicule par logement} = 270 \text{ véhicules}$
- $270 - 180 \text{ parkings} = 90 \text{ véhicules sans parking}$

Concernant cette zone de construction, nous émettons les mêmes réserves à propos du Binos , qui est une zone humide à protéger.

Nous nous opposons, ainsi que Monsieur le Préfet l'a noté, à la destruction d'arbres et de haies existants, alors qu'il convient de les sauvegarder et de les intégrer dans le projet.

- **Zone Sacareau :** recueillerait les terres émanant des travaux du métro toulousain. Cette zone classée actuellement AUO éco secteur 3 (zone naturelle non équipée à urbanisation différée) passerait en zone N (naturelle) et verrait sa superficie passer de 23 hectares à 7 hectares.

- Dans cette zone se situe le lac de pêche exploité par une association et le lac de la Piche, qui était un grand lac magnifique. Malheureusement, ce lac a fait l'objet depuis 2017 d'un remblaiement de 600.000 tonnes constituées de « matériaux inertes ». Les photos de l'époque (2018 et 2020) prouvent malheureusement le contraire.
- A l'heure actuelle, ce lac a diminué de moitié, la faune et la flore ont été très fortement impactées, ce lac était un havre de paix pour de nombreux marcheurs et nombre d'oiseaux et d'animaux aquatiques, c'est à présent une catastrophe écologique, les camions continuent à remblayer à l'heure actuelle.
- Donc aujourd'hui, et malgré l'avis défavorable du Préfet, le PLU préconise que ce lieu recueille les déblais émanant des 22 kms de tunnel des travaux de la 3^{ème} ligne du métro toulousain, soit 2.8 millions de tonnes de terre à évacuer dans l'agglomération toulousaine.

Après avoir remblayé et saccagé ce lac et ses abords durant 8 ans, le PLU ne propose rien de mieux que de classer cette zone en « N » soit zone naturelle et de créer une piste cyclable/piétonne pour se déplacer jusqu'à Muret alors qu'en zone N aucune urbanisation n'est autorisée.

Il a donc été prévu la construction de 660 logements entre 2022 et 2027 à Seysses dont 35% de logements sociaux soit :

2.36 habitants / logement = 1557 personnes

Dont ¼ d'enfants = 389

Dont 10% de personnes âgées = 155

Moyenne de véhicules par foyer : 1.5 = 990 véhicules

Création de 1 parking par logement = 990 – 660 = 330 véhicules sans parking

Nombre de chantiers sont en cours ou prévus :

- **Zone Rue Berjeau** : création de 22 appartements et de 22 places de parking (22x2.36 = 52 personnes et donc 33 véhicules de plus sans parking).
- **Zone Avenue du Général de Gaulle**
- **Au N° 100 chemin du Mounicard** : 22 logements soit 20 T4 et 2 T5 dont 30% de logements sociaux

Le problème majeur du flux routier à Seysses

La création de 660 logements et de 1557 nouveaux arrivants sur 5 ans va entraîner un afflux routier dans une ville déjà saturée qui compte 10.000 habitants, ni Seysses ni Muret ni les villes alentour n'étant porteuses d'emplois, la majorité de la population active doit aller vers Toulouse pour travailler, engendrant déjà depuis des décennies des bouchons aux heures de pointe, transformant peu à peu notre village en ville-dortoir.

Il y a un risque que le centre ville, saturé par un afflux routier trop important réduisant l'accessibilité des places de parking, soit délaissé par la population, obligeant certains commerçants à fermer boutique.

La rue Marie Curie absorbe le flux routier provenant de la route de Labastidette, de la route de Saint-Lys, du chemin du Massonné, de l'école Flora Tristan et du nouveau collège, elle est saturée depuis des années, il faudra donc y ajouter le flux routier provenant du lotissement Rue Cazeneuve et des nombreux projets actuels ou futurs.

Tout ce monde va se déverser route de Toulouse (D15) et route de Muret (D12). Les infrastructures routières sont les mêmes que dans les années 1950. A partir de 16h30, la D12 direction Muret est saturée.

Pour les plus courageux qui utiliseraient le train, il faut savoir qu'aucun train ne part directement de Muret vers Toulouse. Il faut attendre le train de Boussens/Montrejeau qui est souvent en retard.

Pour ceux qui utilisent le bus N° 58, il faut s'armer de patience car il n'y a qu'une portion de voie dédiée et il faut compter plus d'une heure pour arriver à Basso Cambo en heure de pointe.

La création d'une voie dédiée aux bus Muret/Basso cambo sur la D 817 est actuellement en cours et pourrait désengorger une partie du trafic routier. Nous ignorons combien de places de parking ont été prévues.

Non seulement les infrastructures routières sont inadaptées mais les équipements publics actuels seyssois sont insuffisants pour accueillir 1557 nouveaux arrivants sur 5 ans dans des conditions optimales.

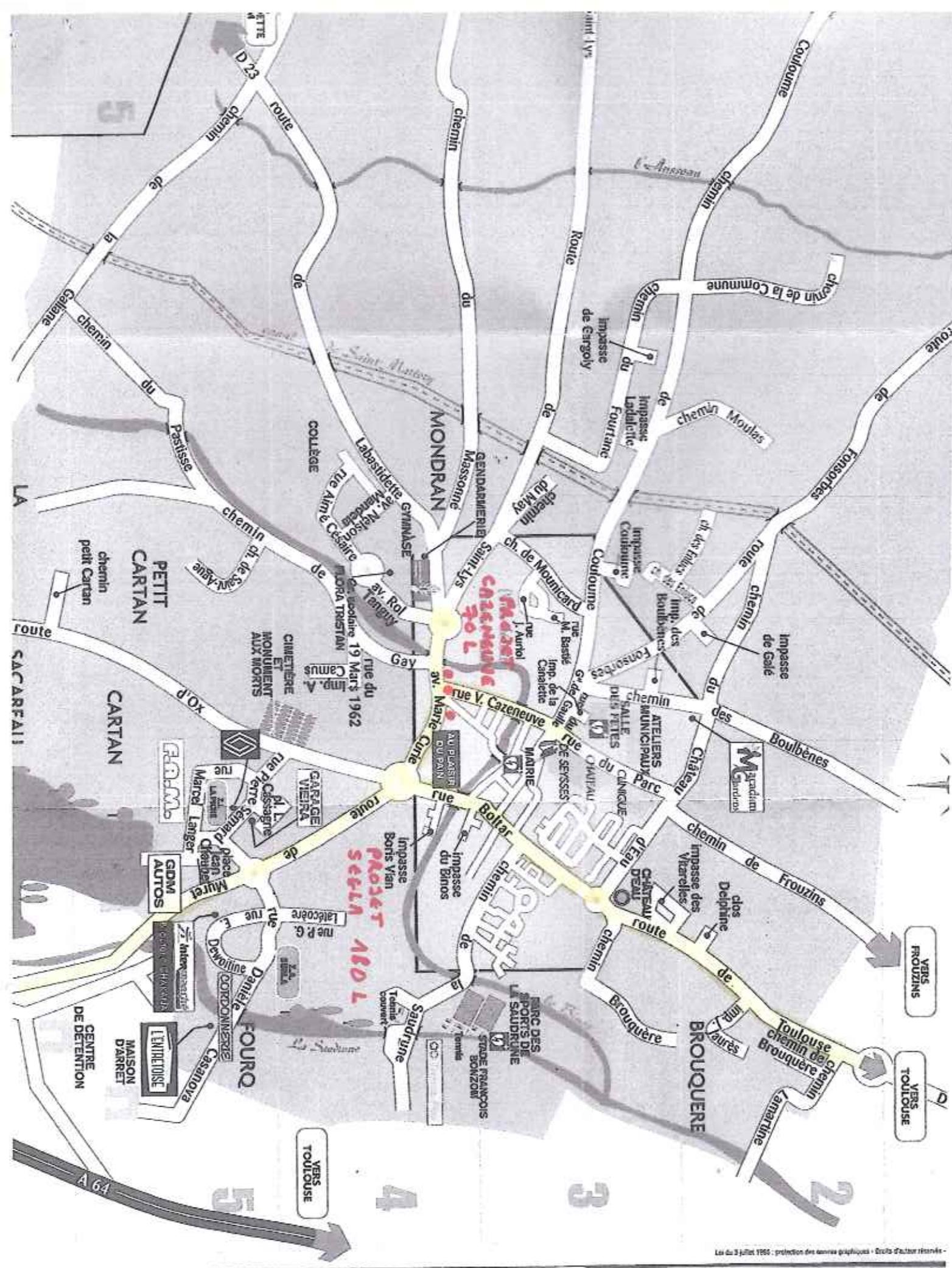
Aucune création de maison de retraite (juste une résidence intergénérationnelle) ni d'ehpad, de crèche, pénurie de médecins et de spécialistes médicaux. La nouvelle école du château d'eau n'absorbera pas cet afflux de nouveaux arrivants et leurs enfants.

D'autre part, plusieurs inondations se sont produites par le passé par débordement du Touch qui a été endigué, le risque d'inondation est qualifié de modéré. Il faut pourtant prendre en considération les conséquences du changement climatique et la montée inexorable des eaux, nous avons subi à Seysses en janvier 2022 de fortes inondations par débordement de l'Ousseau durant 5 jours.

L'artificialisation et la bétonisation de 6 hectares pourraient entraîner des inondations par ruissellement en cas de fortes pluies.

Nous n'avons relevé aucune mention faisant état de ces potentiels risques d'inondation.

Association Seysses Environnement





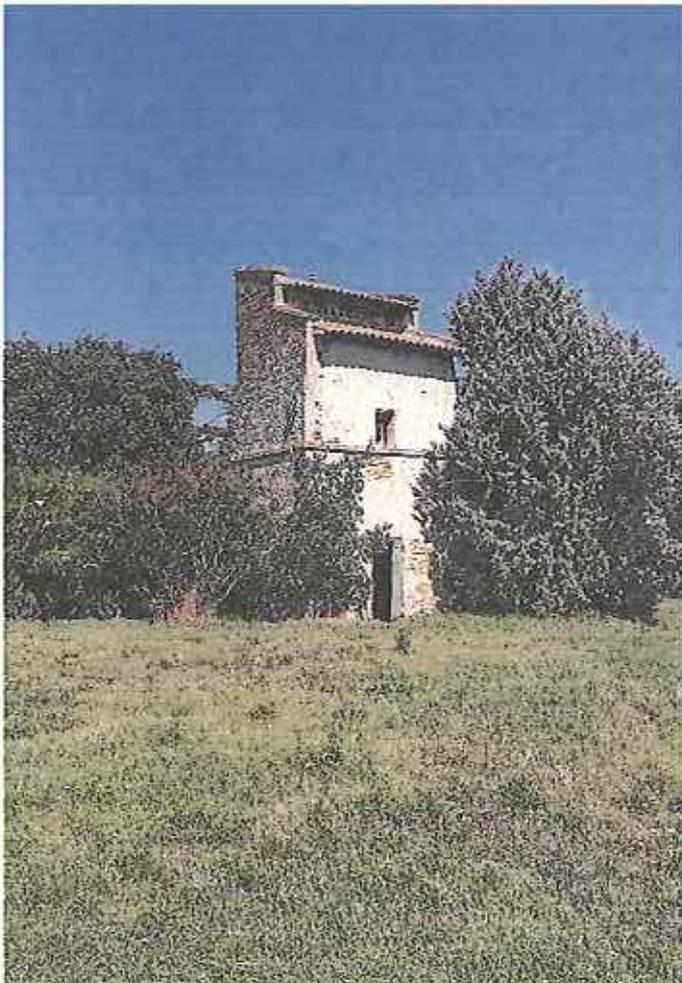
Le Binos est passé par-dessus le chemin du Préjugé, barrant la circulation.

Publié le 22/01/2013 à 03:47

La Dépêche du Midi

L'épisode de pluie et de neige de ce week-end a laissé des traces sur la commune. Les fossés saturés ont débordé sur les voies et jardins. Le Binos, le cours d'eau qui traverse la ville a pris ses aises en débordant de son lit, inquiétant les riverains. Des rues et chemins ont été envahis par un flot continu chargé des boues que le ravinement entraînait. Une maison aux Aujoulets a été inondée. La mairie a prêté un vide-cave afin de retirer les 5 cm d'eau qui étaient à l'intérieur. Les occupants ont été hébergés dans la famille proche en attendant la décrue. Les services techniques de la ville sont intervenus pour sécuriser les zones sinistrées.

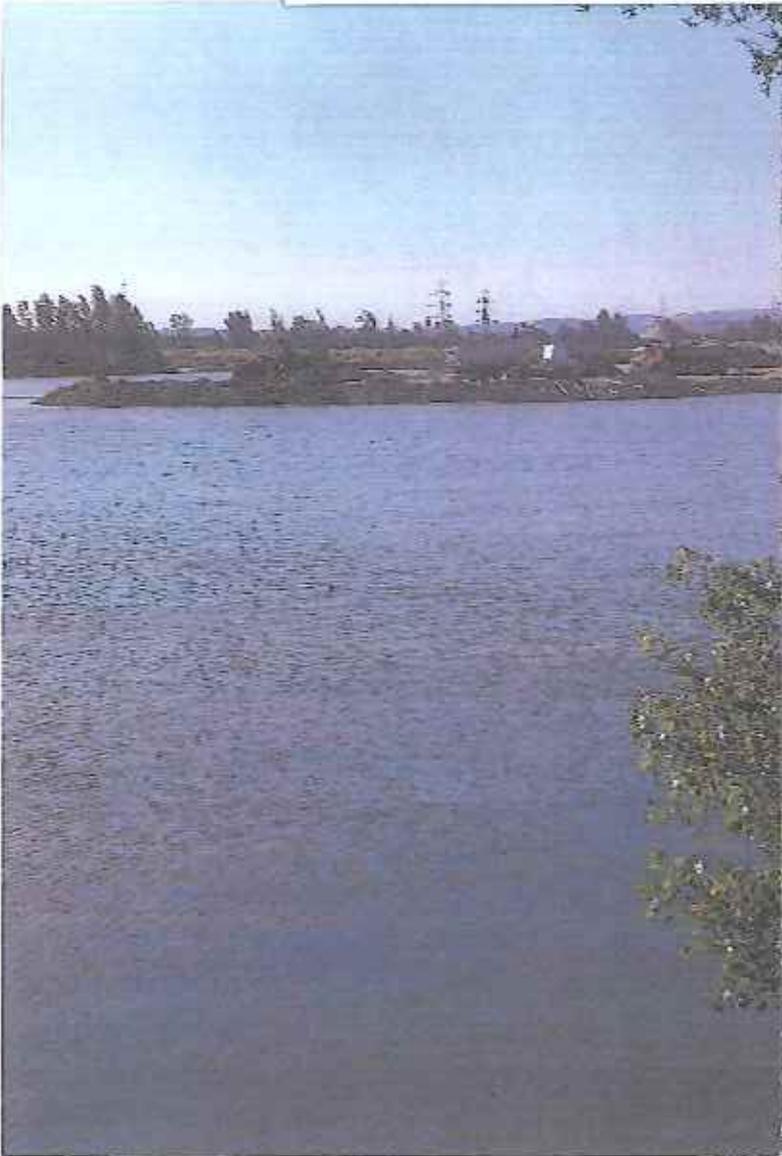
RUE CAZENEUVE



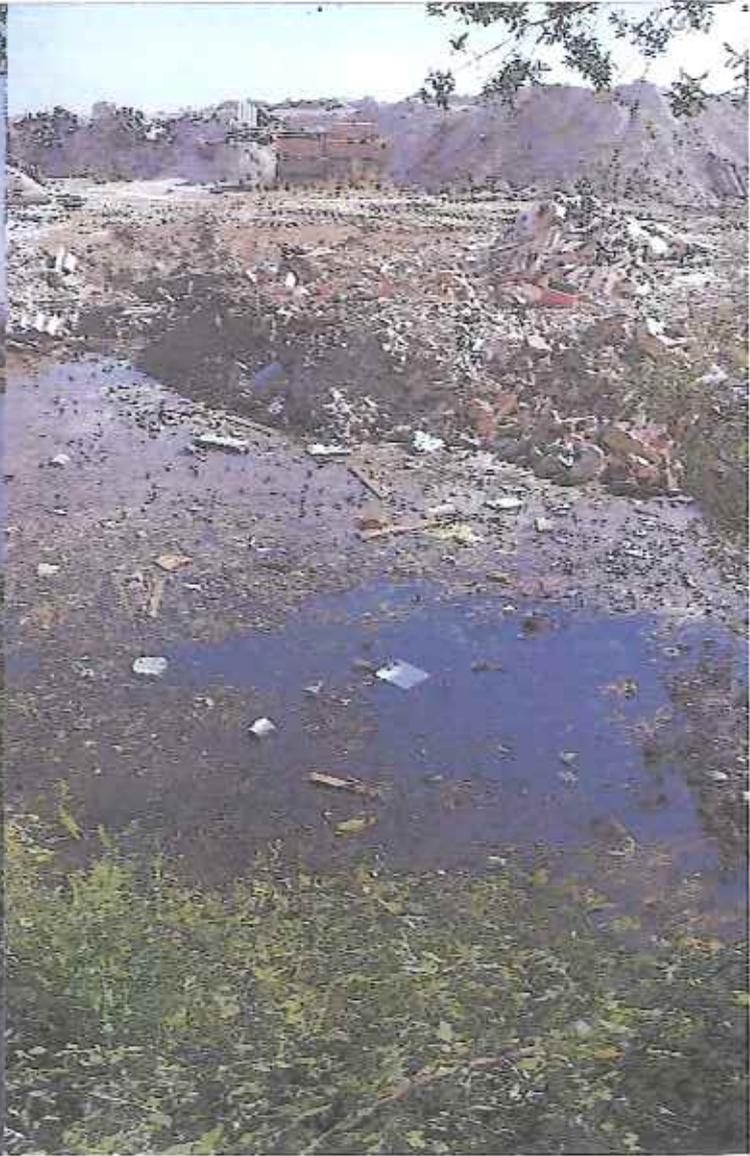
PATRIMOINE AGRICOLE HISTORIQUE

- GRANGE
- PIGEONNIER

2013



2018



2018

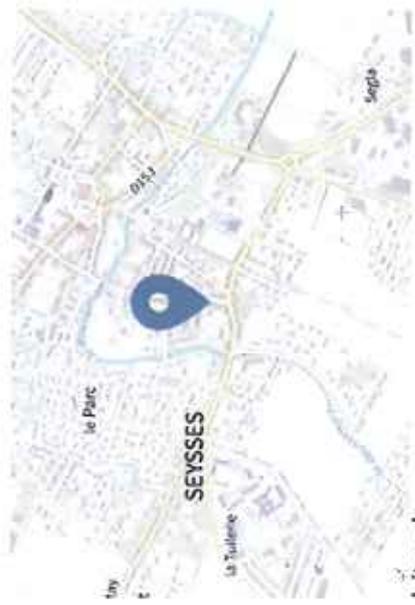
LE LAC DE LA PICHE
SACAREAU

Risque d'inondation près de chez moi

Risque à mon adresse **EXISTANT**

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

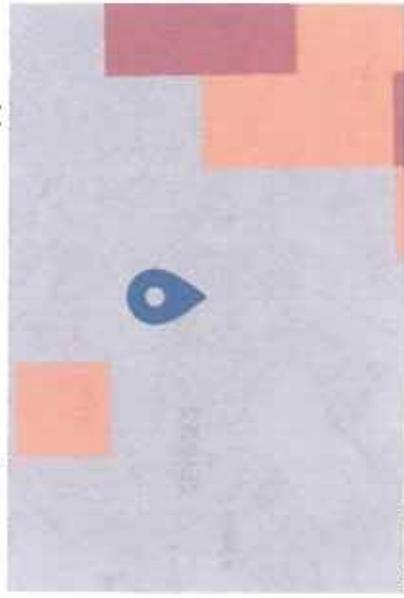


Légende



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Risques liés aux remontées de nappe



Légende

Zones potentiellement sujettes aux remontées de nappe

Zones potentiellement sujettes aux excursions de nappe

Site de destination de l'eau